

## Choix des infrastructures publiques et sexe du leader politique, Inde

### Researchers:

Lori Beaman

Raghabendra Chattopadhyay

Esther Duflo

Rohini Pande

Petia B. Topalova

**Sector(s):** Genre, Économie Politique Gouvernance

**Fieldwork:** Indian Institute of Management, Calcutta

**Location:** Birbhum district in West Bengal and Udaipur district in Rajasthan, India

**Sample:** 261 villages

**Target group:** Civil servants Rural population Women and girls

**Outcome of interest:** Citizen satisfaction Elected Official Performance Women's/girls' decision-making

**Intervention type:** Gender quotas

**AEA RCT registration number:** AEARCTR-0001633

**Données:** Download from Dataverse

**Partner organization(s):** Evidence for Policy Design (EPoD), International Growth Center (IGC), Public Affairs Centre (PAC)

### Policy issue

Au regard du pourcentage de la population qu'elles représentent, les femmes sont sous-représentées à tous les niveaux du système politique, ne comptant, en 2000 au niveau mondial, que pour 13,8% de tous les députés et autres parlementaires. Les gouvernements ont donc décidé d'adopter des politiques de quota pour garantir aux femmes un rôle dans l'élaboration des politiques en leur réservant une certaine proportion des sièges disponibles. De toute évidence, les politiques de quota ont une forte incidence sur la représentation féminine dans les instances politiques et certains signes semblent indiquer que les femmes diffèrent des hommes dans leur approche politique. En revanche, les relations de cause à effet de la représentation féminine sur les décisions politiques sont peu connues.

### Context of the evaluation

En 1993, un amendement de la Constitution a imposé qu'un tiers des postes de dirigeant des Conseils de Villages soit attribué à des femmes. Or, ces Conseils de Village sont responsables de l'allocation des fonds pour les projets d'infrastructures locales tels que construction et maintenance des systèmes d'irrigation et d'eau potable, construction des routes et réparation des écoles et autres édifices publics. Un corpus de règles a par la suite été mis en place pour sélectionner de manière aléatoire les villages où le poste de dirigeant du conseil villageois serait réservé une femme. Cet amendement a amélioré de manière sensible la représentation féminine. A l'époque de la première enquête, seuls 6.5% des postes de dirigeant (non réservés) étaient attribués à des femmes au Bengale Occidental alors qu'au Rajasthan, la proportion était d'une femme élue à un poste non réservé sur 60

sièges.



A group of women sit outside in India.

Photo credit: Nikita Taniparti, J-PAL/IPA

### **Details of the intervention**

Les chercheurs ont analysé les conséquences politiques d'une représentation électorale en s'efforçant d'établir dans quelle mesure l'attribution de la direction des Conseils de Village à des hommes ou à des femmes pouvait avoir un impact sur l'offre de services sociaux. Une enquête minutieuse a permis de rassembler des informations sur l'origine, la formation scolaire, l'expérience politique préalable et les ambitions politiques des dirigeants de Conseils de Village dans deux districts, à savoir celui de Birbhoum au Bengale Occidental et celui d'Udaipur au Rajasthan. L'analyse a permis de comparer les investissements décidés dans les conseils respectifs (direction réservée ou non). Dans la mesure où les conseils réservés à une direction féminine avaient été choisis sur une base totalement aléatoire, on peut en toute confiance établir une relation de cause à effet entre les décisions d'investissement et le statut « réservé » de la direction de ces Conseils. Par ailleurs, un inventaire a permis de déterminer le sexe des personnes ayant déposé des réclamations ou requêtes auprès des Conseils ainsi que leur nature. Au total, 161 conseils villageois furent ainsi étudiés dans le district de Birbhoum et 100 dans celui d'Udaipur.

### **Results and policy lessons**

Cette politique de quota semble avoir eu un impact sur les décisions politiques et l'on note une meilleure prise en compte des préférences féminines. Par exemple, au Bengale Occidental, 31% des réclamations des femmes concernaient l'eau potable, (17% chez les hommes), et les villages à « direction réservée » ont bénéficié de 9 fois plus de réseaux d'eau potable que les autres villages (voir tableaux ci-dessous).

Bengale Occidental

Rajasthan

Femmes

Hommes

Ecart

Femmes

Hommes

Ecart

Eau potable

31%

17%

+13

54%

43%

+9

Amélioration du  
réseau routier

31%

25%

+6

13%

23%

-11

*Les femmes ont des préférences différentes de celles des hommes*

Bengale Occidental

Rajasthan

Réservé

Non réservé

Ecart

Réservé

Non réservé

Ecart

Nombre d'installations

en eau potable

24

15

+9

7

5

+3

Pourcentage de routes

en bon état

41%

32%

+18

90%

98%

-8

Les chercheurs ont exploité les caractéristiques propres de cette législation de quotas pour mieux mettre en lumière les effets sur l'offre d'équipements collectifs pouvaient être attribués au fait que le dirigeant du Conseil de Village soit un homme ou une femme plutôt qu'à d'autres conséquences de la réservation des sièges. Ils ont en particulier cherché à déterminer si les résultats pouvaient s'expliquer par le manque d'expérience des femmes, par le fait qu'elles se considèrent moins susceptibles d'être réélues ou qu'elles soient dans l'ensemble d'origine plus défavorisée que leurs homologues masculins. Aucun élément n'a permis de considérer que l'impact des politiques de quotas soit conditionné par d'autres facteurs que celui du sexe du dirigeant. De plus, les femmes politiques ne sont pas a priori plus sensibles aux requêtes des femmes qu'à celles des hommes, ce qui les rendrait plus enclines à répondre aux besoins des femmes dans leurs communautés respectives. C'est plutôt parce que leurs propres préférences sont plus en cohérence celles des femmes en général, qu'elles sont mieux à même de les servir.

Chattopadhyay, Raghavendra, and Esther Duflo. 2004. "Women as Policy Makers: Evidence from a Randomized Policy Experiment in India." *Econometrica* 72(5): 1409-43.